



QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
KEMPER BREIZH IZEL

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION DES CYCLES DE L'EAU ET DES DÉCHETS

ER/GB/N°

Dossier suivi par : Edouard RAPIDY

Direction des Cycles de l'Eau et des Déchets

Tél. 02 98 98 89 89 – Poste 7270

[edouard.rapidy@quimper.bzh](mailto:edouard.rapidy@quimper.bzh)

Monsieur le directeur  
Transports Le Goff

3, rue Lavoisier

29500 Ergué-Gabéric

Quimper, le 10 février 2020

Objet : Autorisation de rejet des eaux pluviales

Monsieur le directeur,

En réponse à votre demande et suite à l'instruction de votre dossier par mes services, je vous confirme que Quimper Bretagne Occidentale autorise le rejet des eaux pluviales de la parcelle A 2682, propriété des Transports Le Goff, vers le bassin d'infiltration public. Conformément à l'arrêté de permis de construire, le rejet devra respecter un débit de fuite de 3 l/s/ha.

La direction des cycles de l'eau et des déchets (monsieur Rapidy – 02.98.98.89.67), demeure à votre disposition, si vous souhaitez disposer d'informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le vice-président de  
Quimper Bretagne Occidentale,  
Jean-Paul Cozien

Pour le président,  
le vice-président délégué  
à l'assainissement et à l'eau  
Jean-Paul COZIEN